



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE  
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48  
www.fr.ch/ce

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 4 juin 2012*

Communiqué de presse

## **Présentation des orientations stratégiques du HFR – Position du Conseil d'Etat**

*Le Conseil d'Etat propose de prendre en compte le postulat déposé par les députés Jean-Pierre Siggen et Yvonne Stempfel-Horner. Il rencontrera le conseil d'administration du HFR pour examiner la pertinence des différentes mesures d'envergure envisagées par l'hôpital. Lors d'une conférence de presse lundi après-midi, les représentants du Conseil d'Etat ont insisté sur l'importance de présenter des arguments étayés et concrets pour décider de mesures représentant un impact considérable sur le paysage hospitalier du canton. La priorité du Conseil d'Etat reste le maintien de soins de qualité à toute la population fribourgeoise.*

Georges Godel, président du Conseil d'Etat et la directrice de la santé et des affaires sociales Anne-Claude Demierre ont exposé la position du Conseil d'Etat relative aux réflexions du HFR en matière d'organisation. Cette prise de position fait suite au postulat déposé par les députés Jean-Pierre Siggen et Yvonne Stempfel-Horner demandant un rapport décrivant diverses orientations stratégiques en discussion au sein du HFR.

### **Décisions organisationnelles et scénarii envisagés par le HFR**

Dans un contexte de changement fondamental des responsabilités suite au nouveau financement hospitalier, la marge de manœuvre du HFR est plus large que par le passé et les compétences en gestion du conseil d'administration ont été renforcées. Il peut ainsi décider de la répartition des missions entre les différents sites, par contre la planification sanitaire cantonale, la localisation des sites et leur maintien restent de la compétence du Conseil d'Etat.

Les nouvelles compétences budgétaires exigent du HFR de respecter les limites imposées par la loi sur le financement hospitalier en termes d'équilibre des comptes. Or, les tarifs 2012 ne pourront très vraisemblablement pas couvrir les coûts. Le conseil d'administration a donc envisagé plusieurs options d'économie étalées dans le temps, présentées en conférence de presse par la directrice générale et le président du conseil d'administration de l'hôpital.

Outre les mesures d'amélioration de l'efficacité portant sur le court terme (en particulier la diminution des durées de séjour et des journées inappropriées), celles qui visent le court-moyen

terme (6 à 18 mois) portent sur plusieurs points :

- > Fermeture de lits de médecine du site de Fribourg
- > Fermeture du bloc opératoire de nuit et de weekend du site de Tafers, en raison de sa faible activité durant ces laps de temps
- > Transfert de lits de soins continus du site de Tafers vers le site de Fribourg, en raison de leur faible occupation
- > Transfert de l'activité de gynécologie du site de Riaz vers celui de Fribourg, en raison d'un taux d'occupation bas.

Le transfert de l'obstétrique du site de Riaz vers celui de Fribourg n'est pas envisagé dans l'immédiat et doit faire l'objet d'une analyse détaillée.

Le conseil d'administration se prononcera prochainement sur la mise en œuvre de ces mesures.

Parmi les options ouvertes qui doivent encore être discutées, le conseil d'administration du HFR se prononcera prochainement sur la pertinence de la fermeture du site de Châtel-St-Denis et d'une éventuelle demande y relative à transmettre au Conseil d'Etat.

Sur le long terme, le regroupement des activités de soins aigus sur un seul site (site de Fribourg ou nouvel hôpital) avec plusieurs sites de réadaptation et de médecine gériatrique, en tenant compte de la mise en place éventuelle de permanences, est envisagé. Une étude de faisabilité a été lancée pour en déterminer la pertinence.

### **Garantir la qualité des soins à toute la population**

Tant Georges Godel qu'Anne-Claude Demierre le soulignent : le Conseil d'Etat partage le souci de consolider la position du HFR dans le paysage hospitalier suisse. Il a décidé de rencontrer le conseil d'administration du HFR pour examiner la pertinence des options encore ouvertes qui relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. En cas de demande formelle de la part du conseil d'administration du HFR, le Conseil d'Etat s'assurera que le regroupement des activités de soins aigus et l'éventuelle fermeture du site de Châtel-St-Denis répondent de manière optimale aux besoins de la population en matière de soins hospitaliers.

Le Conseil d'Etat attend encore que l'étude de faisabilité porte non seulement sur les aspects économiques et médicaux, mais aussi sur l'adéquation des projets du HFR aux fondements de la planification hospitalière. Il ne transigera pas sur l'accomplissement de la mission fondamentale de l'Etat, à savoir le maintien de soins de qualité à l'ensemble de la population fribourgeoise et examinera la nécessité, cas échéant, de la prise en charge de l'insuffisance de financement du HFR.

#### **Contact**

—

Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat, T +41 79 347 51 38

#### **Annexe**

—

Réponse du Conseil d'Etat au postulat Jean-Pierre Siggen / Yvonne Stempfel-Horner